

Pour être valable votre procuration complétée et signée devra être en possession d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le jeudi 21 mai 2020 (voir les directives pratiques).

Étant donné que le mandataire proposé est potentiellement soumis à la réglementation sur les conflits d'intérêts de l'article 7:143, §4 CSA, vous devez également indiquer des instructions de vote spécifiques pour chacune des propositions de décision. A défaut d'instructions de vote (claires), le mandataire sera considéré d'avoir reçu l'instruction de voter en faveur de la proposition de décision concernée.

Nous vous recommandons de nous renvoyer ce formulaire par e-mail (AV2020@avh.be). Toute procuration envoyée en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejetée.

Pour les actions dématérialisées, la procuration doit être accompagnée du certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 11 mai 2020 (à 24h, heure belge) (date d'enregistrement).

Veuillez consulter notre Déclaration de Confidentialité sur notre site web, www.avh.be, pour information sur le traitement de vos données personnelles (y inclus vos droits).

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 25 MAI 2020

ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire / usufruitier de actions dématérialisées et/ou
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest 113, désigne le secrétaire de l'assemblée générale ordinaire comme mandataire spécial à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tient le 25 mai 2020 à 15 heures.

Cette procuration sert également de confirmation de participation. Le soussigné confirme par la présente son intention de participer avec toutes ses actions, soit actions. (*nombre exact à compléter si le soussigné ne souhaite pas participer à l'assemblée générale ordinaire avec toutes ses actions*)

Cette procuration est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Veuillez indiquer dans l'ordre du jour ci-dessous vos instructions de vote spécifiques pour chaque décision proposée par le conseil d'administration en coloriant ou en cochant la case de votre choix.

Le mandataire votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous. A défaut d'instructions de vote spécifique en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions données par le mandant ne sont pas claires, ou si un vote devait être soumis à l'assemblée générale en cours de la réunion, et ce conformément au Code des Sociétés et des Associations, le mandataire votera toujours en faveur de la (les) décision(s) proposée(s) par le conseil d'administration, le cas échéant telle(s) que modifiée(s).

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
3. **Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019, incluant l'affectation des résultats qui y est reprise, en ce compris la proposition de reporter le bénéfice de l'exercice social 2019 en totalité.

Pour

Contre

Abstention

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Marion Debruyne SRL (Marion Debruyne)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Menlo Park BV (Victoria Vandeputte)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Pour Contre Abstention

6. Renouvellement du mandat d'administrateur

- 6.1** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période de deux (2) ans. Bien que Jacques Delen ait déjà atteint la limite d'âge prévue à l'article 2.2.3 de la Charte de Gouvernance d'Entreprises de la société, le conseil d'administration souhaite nommer Jacques Delen pour un renouvellement de mandat compte tenu de son expérience et sa connaissance particulière du secteur bancaire.

Jacques Delen (*1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de Delen Private Bank. Il est également administrateur de SIPEF et de la Banque J.Van Breda & C°. Jacques Delen a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1992 et il a été président du conseil d'administration entre 2011 et 2016.

Pour Contre Abstention

- 6.2** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Macharis** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Macharis (*1962, belge) a obtenu le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières (1986) et le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation (1983). Il est CEO et président du comité de direction de VPK Packaging Group. Pierre Macharis est également président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières et administrateur chez Sioen Industries. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

Pour Contre Abstention

- 6.3** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Willaert** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Willaert (°1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABAFA-BVFA). Pierre Willaert était associé-gérant et membre du comité d'audit de la Banque Puilaetco jusqu'à la reprise par KBL en 2004. Il a longtemps occupé la fonction d'analyste financier à la Banque Puilaetco et suivait à ce titre les principaux secteurs représentés à la bourse belge. Il y a été, par suite, responsable du département Gestion Institutionnelle. Il est aussi administrateur de Tein Technology, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

Pour Contre Abstention

- 6.4 Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de **Marion Debruyne SRL**, représentée par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87, §1 CSA. Marion Debruyne répond à tous les critères d'indépendance énoncés à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Le Professeur **Marion Debruyne** (°1972, belge), a effectué des études d'ingénieur civil (1995) et a obtenu un doctorat à la faculté des sciences économiques appliquées (2002), tous deux à l'Université de Gand. Elle a enseigné à la Wharton School, à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes trois aux Etats-Unis. Marion Debruyne a été nommée doyenne de la Vlerick Business School en 2015. Elle est également administrateur chez Kinepolis et Guberna. Marion Debruyne SRL, représentée par Marion Debruyne, a été nommé administrateur de Ackermans & van Haaren en 2016 et est aussi membre du comité d'audit.

Pour Contre Abstention

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

Pour Contre Abstention

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Au cas de modifications à l'ordre du jour de l'assemblée générale et/ou l'ajout de propositions de décision nouvelles ou alternatives conformément à l'article 7:130 CSA, la société publiera au plus tard le 8 mai 2020 un ordre du jour complété et un modèle de procuration révisé.

Les procurations qui nous ont été notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, restent valables, sous réserve de l'application de la loi et des clarifications spécifiques dans cette procuration.

Si, après la date de cette procuration, des décisions nouvelles/alternatives sont proposées concernant des points à l'ordre du jour, le mandataire devra:

- voter en faveur des propositions modifiées ou nouvelles;
- voter contre les propositions modifiées ou nouvelles;
- s'abstenir de voter sur ces propositions modifiées ou nouvelles.

(Si le soussigné n'indique pas de choix, le mandataire s'abstiendra de voter sur les propositions modifiées ou nouvelles.)

Fait à le 2020.

(Si l'actionnaire est une personne morale, cette procuration doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom et le titre du ou des signataires.)

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de questions sur cette procuration :

Tél :

E-mail :